



Assemblée générale

Distr. limitée
6 mai 2019
Français
Original : anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Soixante-deuxième session

Vienne, 12-21 juin 2019

Ordre du jour provisoire annoté*

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Déclaration de la présidence.
4. Débat général.
5. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
6. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-sixième session.
7. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa cinquante-huitième session.
8. Espace et développement durable.
9. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle.
10. L'espace et l'eau.
11. Espace et changements climatiques.
12. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies.
13. Rôle futur du Comité.
14. Exploration de l'espace et innovation.
15. Programme « Espace 2030 ».
16. Questions diverses.
17. Rapport du Comité à l'Assemblée générale.

* Le présent document n'a pas été présenté dans le délai requis conformément à la règle des 10 semaines parce qu'il a fallu attendre la finalisation du rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa cinquante-huitième session, tenue du 1^{er} au 12 avril 2019.



II. Annotations*

1. Ouverture de la session

La soixante-deuxième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique s'ouvrira le mercredi 12 juin 2019 dans la matinée.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour aura lieu immédiatement après l'ouverture de la session.

3. Déclaration de la présidence

Une fois l'ordre du jour adopté, le Président fera une déclaration récapitulant les faits nouveaux intéressant les travaux du Comité qui se sont produits depuis sa soixante et unième session.

4. Débat général

Le Comité commencera ses travaux de fond par un débat général. En principe, les déclarations ne devraient pas dépasser 10 minutes.

5. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques

Au paragraphe 14 de sa résolution [73/91](#), l'Assemblée générale a prié le Comité de poursuivre, à titre prioritaire, l'examen des moyens permettant de veiller à ce que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques, et de lui en rendre compte à sa soixante-quatrième session, et est convenue que le Comité devrait continuer d'examiner la perspective plus large de la sécurité dans l'espace et des aspects connexes qui pourraient contribuer à garantir que les activités spatiales soient entreprises de manière responsable et en toute sécurité, notamment les moyens de promouvoir la coopération internationale, régionale et interrégionale à cette fin.

Le Comité sera saisi d'un document de travail présenté par la Fédération de Russie intitulé « La liberté d'interprétation exercée par les États s'agissant des normes et principes juridiques fondamentaux en matière de sûreté et de sécurité dans l'espace extra-atmosphérique : état des lieux » ([A/AC.105/L.319](#)), et mis à la disposition du Comité à sa soixante et unième session sous la forme d'un document de séance ([A/AC.105/2018/CRP.17](#), en anglais et en russe).

6. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-sixième session

Conformément au paragraphe 9 de la résolution [73/91](#) de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné, à sa cinquante-sixième session, les questions de fond suivantes :

a) Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales ([A/AC.105/1202](#), par. 48 à 76) ;

b) Techniques spatiales au service du développement socioéconomique durable ([A/AC.105/1202](#), par. 77 à 93 et annexe I) ;

c) Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre ([A/AC.105/1202](#), par. 94 à 107) ;

d) Débris spatiaux ([A/AC.105/1202](#), par. 108 à 143) ;

e) Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes ([A/AC.105/1202](#), par. 144 à 168) ;

* Les annotations et le calendrier indicatif des travaux ne font pas partie de l'ordre du jour que doit adopter le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

- f) Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite (A/AC.105/1202, par. 169 à 190) ;
- g) Météorologie de l'espace (A/AC.105/1202, par. 191 à 209) ;
- h) Objets géocroiseurs (A/AC.105/1202, par. 210 à 228) ;
- i) Viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/1202, par. 229 à 263) ;
- j) Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace (A/AC.105/1202, par. 264 à 273 et annexe II) ;
- k) L'espace et la santé mondiale (A/AC.105/1202, par. 274 à 284 et annexe III) ;
- l) Orbite des satellites géostationnaires : nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications (A/AC.105/1202, par. 285 à 294) ;
- m) Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session du Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/1202, par. 295 à 298).

Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

Le Comité sera saisi du rapport du Forum ONU-Chine sur les solutions spatiales au service des objectifs de développement durable tenu à Changsha (Chine) du 24 au 27 avril 2019 (A/AC.105/1210).

Au paragraphe 24 de sa résolution 73/91, l'Assemblée générale a engagé les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'Organisation des Nations Unies à continuer de promouvoir la participation des femmes à leurs programmes d'éducation, et est convenue que les centres régionaux devraient continuer à rendre compte de leurs activités au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session du Sous-Comité scientifique et technique

À sa cinquante-sixième session, le Sous-Comité est convenu des points à proposer au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en vue de leur inscription à l'ordre du jour de sa cinquante-septième session (A/AC.105/1202, par. 297).

Il a noté que, conformément à l'accord dégagé à sa quarante-quatrième session (A/AC.105/890, annexe I, par. 24), le colloque de sa cinquante-septième session, en 2020, serait organisé par le Bureau des affaires spatiales sur le thème « Accès à l'espace pour tous » (A/AC.105/1202, par. 298 et annexe I, par. 6).

7. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa cinquante-huitième session

Conformément au paragraphe 4 de la résolution 73/91 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné, à sa cinquante-huitième session, les questions de fond suivantes :

- a) Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace (A/AC.105/1203, par. 47 à 64) ;
- b) État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace (A/AC.105/1203, par. 65 à 82 et annexe I) ;
- c) Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique et aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites

géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications (A/AC.105/1203, par. 83 à 111 et annexe II) ;

d) Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (A/AC.105/1203, par. 112 à 122) ;

e) Renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace (A/AC.105/1203, par. 123 à 140) ;

f) Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace (A/AC.105/1203, par. 141 à 150) ;

g) Échange général d'informations et de vues sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux et aux mesures correctives, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/1203, par. 151 à 185) ;

h) Échange général d'informations sur les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique (A/AC.105/1203, par. 186 à 198) ;

i) Débat général sur les aspects juridiques de la gestion du trafic spatial (A/AC.105/1203, par. 199 à 221) ;

j) Débat général sur l'application du droit international aux activités des petits satellites (A/AC.105/1203, par. 222 à 238) ;

k) Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales (A/AC.105/1203, par. 239 à 267) ;

l) Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session du Sous-Comité juridique (A/AC.105/1203, par. 268 à 283).

Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session du Sous-Comité juridique

À sa cinquante-huitième session, le Sous-Comité est convenu des points à proposer au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en vue de leur inscription à l'ordre du jour de sa cinquante-neuvième session (A/AC.105/1203, par. 271).

Le Sous-Comité est convenu que l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial devraient à nouveau être invités à organiser un colloque, qui se tiendrait lors de sa cinquante-neuvième session (A/AC.105/1203, par. 282).

8. Espace et développement durable

Les délibérations que le Comité a tenues à sa soixante et unième session sur le point de son ordre du jour consacré à l'espace et au développement durable sont consignées dans son rapport (A/73/20, par. 293 à 305).

9. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle

Les délibérations que le Comité a tenues à sa soixante et unième session sur le point de son ordre du jour intitulé « Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle » sont consignées dans son rapport (A/73/20, par. 306 à 313).

10. L'espace et l'eau

Les délibérations que le Comité a tenues à sa soixante et unième session sur le point de son ordre du jour consacré à l'espace et à l'eau sont consignées dans son rapport (A/73/20, par. 314 à 320).

11. Espace et changements climatiques

Les délibérations que le Comité a tenues à sa soixante et unième session sur le point de son ordre du jour consacré à l'espace et aux changements climatiques sont consignées dans son rapport (A/73/20, par. 321 à 331).

12. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies

Les délibérations que le Comité a tenues à sa soixante et unième session sur le point de son ordre du jour consacré à l'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies sont consignées dans son rapport (A/73/20, par. 332 à 345).

Le Comité sera saisi du rapport spécial de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (ONU-Espace) sur les partenariats pour l'utilisation et l'application des sciences et techniques spatiales au sein du système des Nations Unies (A/AC.105/1200), et du rapport d'ONU-Espace sur les travaux de sa trente-huitième session et de sa quatorzième séance ouverte (A/AC.105/1209).

13. Rôle futur du Comité

Les délibérations que le Comité a tenues à sa soixante et unième session sur le point de son ordre du jour consacré au rôle futur du Comité sont consignées dans son rapport (A/73/20, par. 346 à 355).

Le Comité a approuvé, à sa soixante et unième session, le plan de travail pluriannuel sur la gouvernance et les méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires, comme le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique l'avaient recommandé à leurs sessions respectives de 2018 (A/AC.105/1167, annexe I, par. 16 et 17 ; et A/AC.105/1177, annexe I, par. 9). Il a décidé, à cet égard, que les activités menées dans le cadre du plan de travail pluriannuel le seraient au titre du point actuel de son ordre du jour intitulé « Rôle futur du Comité » (A/73/20, par. 382).

Le Comité sera saisi de la note du Secrétariat sur la gouvernance et les méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires (A/AC.105/C.1/L.377), qui a été mise à la disposition du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique, à leurs sessions respectives, en 2019.

Les travaux prévus pour 2019, selon le plan de travail pluriannuel, sont présentés dans les rapports du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique sur les travaux de leurs sessions respectives de 2019 (A/AC.105/1202, annexe I et appendice ; et A/AC.105/1203, par. 272 à 277).

14. Exploration de l'espace et innovation

Le Comité est convenu, à sa soixante et unième session, d'inscrire à son ordre du jour un point ordinaire intitulé « Exploration spatiale et innovation », comme le recommande la note du Secrétariat consacrée à la priorité thématique 1 d'UNISPACE+50 (A/AC.105/1168) (A/73/20, par. 364).

Le Comité sera saisi du rapport sur l'atelier ONU/Jordanie sur le Partenariat mondial pour l'exploration de l'espace et l'innovation tenu à Amman (Jordanie) du 25 au 28 mars 2019 (A/AC.105/1208).

15. Programme « Espace 2030 »

Le Comité est convenu, à sa soixante et unième session, d'inscrire à son ordre du jour un point intitulé « Programme "Espace 2030" », qui serait examiné dans le cadre d'un plan de travail pluriannuel, et qui y demeurerait jusqu'à sa soixante-troisième session, en 2020 (A/73/20, par. 358 à 363).

Conformément à la décision du Comité, le Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 » a été créé et a tenu une réunion intersessions du 7 au 11 octobre 2018, ainsi que des réunions pendant les sessions respectives du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique, en 2019. Les rapports succincts du Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 » du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sont consignés dans les rapports respectifs des Sous-Comités (A/AC.105/1202, annexe IV ; et A/AC.105/1203, annexe III).

Le Comité sera saisi d'un document de travail présenté par le Bureau du Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 » (A/AC.105/L.317), qui réunit une version préliminaire du programme « Espace 2030 » et son plan de mise en œuvre, lesquels continueront à être négociés lors des réunions du Groupe de travail qui se tiendront à la soixante-deuxième session du Comité.

16. Questions diverses

Les délibérations que le Comité a tenues à sa soixante et unième session sur le point de son ordre du jour consacré aux questions diverses sont consignées dans son rapport (A/73/20, par. 356 à 385).

Statut d'observateur permanent auprès du Comité

À sa cinquante-huitième session, le Sous-Comité juridique a pris note de la demande de statut d'observateur permanent auprès du Comité déposée par la Moon Village Association (A/AC.105/1203, par. 18). Le Comité sera saisi de cette demande, qu'il examinera à sa soixante-deuxième session.

Questions diverses

Le Comité voudra peut-être, s'il y a lieu, examiner des questions autres que celles énumérées ci-dessus.

Annexe

Calendrier indicatif des travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa soixante-deuxième session*

1. Le calendrier ci-après indique de manière générale les dates et heures auxquelles les points de l'ordre du jour seront examinés au cours de la session. L'examen de tous les points pourra être avancé, prolongé ou reporté en fonction des besoins des membres du Comité et des contraintes d'organisation rencontrées au cours de la session.
2. Le nombre de déclarations susceptibles d'être faites à chaque séance au titre du point 4, intitulé « Débat général », peut, au besoin, être limité afin de dégager suffisamment de temps pour que les autres points de l'ordre du jour puissent être examinés comme prévu. En règle générale, les déclarations ne devraient pas dépasser 10 minutes (A/70/20, par. 357 et A/AC.105/1088, par. 275 b)).
3. Il faudrait limiter à trois par séance le nombre de présentations techniques ; celles-ci devraient être étroitement liées aux points de l'ordre du jour du Comité et ne pas durer plus de 15 minutes. Le Président devrait signaler aux délégations les dépassements éventuels (A/70/20, par. 357 et A/AC.105/1088, par. 275 c)).

<i>Date</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
12-14 juin 2019		
Mercredi 12 juin	Point 1. Ouverture de la session Point 2. Adoption de l'ordre du jour Point 3. Déclaration de la présidence Point 4. Débat général	Point 4. Débat général Point 5. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques Point 15. Programme « Espace 2030 » ^a Présentations techniques
Jeudi 13 juin	Point 4. Débat général Point 5. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques Point 6. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-sixième session Point 15. Programme « Espace 2030 » ^a Présentations techniques	Point 4. Débat général Point 5. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques Point 6. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-sixième session Point 15. Programme « Espace 2030 » ^a Présentations techniques
Vendredi 14 juin	Point 4. Débat général Point 6. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-sixième session	Point 4. Débat général Point 6. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-sixième session

* À sa trente-huitième session, le Comité est convenu que les États membres continueraient de recevoir un calendrier indicatif des travaux qui ne préjugerait pas du temps effectivement consacré à l'examen des différents points de l'ordre du jour (A/50/20, par. 169 b)).

<i>Date</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
	Point 7. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa cinquante-huitième session Point 13. Rôle futur du Comité Présentations techniques	Point 7. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa cinquante-huitième session Point 14. Exploration de l'espace et innovation Présentations techniques
17-21 juin 2019		
Lundi 17 juin	Point 4. Débat général Point 7. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa cinquante-huitième session Point 8. Espace et développement durable Point 14. Exploration de l'espace et innovation Présentations techniques	Point 4. Débat général Point 7. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa cinquante-huitième session Point 8. Espace et développement durable Point 14. Exploration de l'espace et innovation Présentations techniques
Mardi 18 juin	Point 4. Débat général Point 8. Espace et développement durable Point 9. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle Point 10. L'espace et l'eau Présentations techniques	Point 4. Débat général Point 9. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle Point 10. L'espace et l'eau Point 11. Espace et changements climatiques Présentations techniques
Mercredi 19 juin	Point 9. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle Point 10. L'espace et l'eau Point 11. Espace et changements climatiques Point 13. Rôle futur du Comité Présentations techniques	Point 11. Espace et changements climatiques Point 12. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies Point 13. Rôle futur du Comité Point 16. Questions diverses Présentations techniques
Jeudi 20 juin	Point 12. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies Point 13. Rôle futur du Comité Point 16. Questions diverses Présentations techniques	Point 12. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies Point 16. Questions diverses Adoption du rapport du Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 » Présentations techniques
Vendredi 21 juin	Point 17. Rapport du Comité à l'Assemblée générale	Point 17. Rapport du Comité à l'Assemblée générale

^a Le Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 », qui sera de nouveau convoqué en application du paragraphe 2 de la résolution 73/91 de l'Assemblée générale, se réunira pendant la session pour examiner le point 15. Le Comité reprendra l'examen de ce point le jeudi 20 juin en vue d'adopter le rapport du Groupe de travail.